

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 424

Artikel: Régions jurassiennes : apprendre à se passer de l'horlogerie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Régions jurassiennes: apprendre à se passer de l'horlogerie

« On entend par région un ensemble important et cohérent de portions de territoire sises dans un ou plusieurs cantons. Sont réputées régions dont l'économie est menacée, celles dont l'économie est axée sur une seule branche industrielle, celles où des pertes considérables d'emplois se sont produites ou sont à prévoir ou celles qui souffrent d'un degré élevé de chômage ». Voilà une définition dont la simple lecture ne fera certes pas hurler d'enthousiasme ! Elle mérite pourtant que l'on s'y arrête un instant, surtout si l'on sait que, telle quelle, elle est la clef de voûte du projet d'arrêté fédéral concernant « l'aide subsidiaire au financement en faveur des régions dont l'économie est menacée », un arrêté concoté en fait depuis novembre 1975 au sein d'un groupe de travail — pondéré à l'helvétique — intitulé « Problèmes des régions horlogères », un arrêté qui pourrait faire date en matière de politique économique dans notre pays. Expliquons-nous !

L'enjeu régional

S'il est un phénomène que le ralentissement de la marche des affaires a mis en lumière, c'est bien le déséquilibre régional à travers le pays. Au point qu'aujourd'hui, il est impossible de l'éluder, que l'on réfléchisse à l'organisation de la santé ou aux problèmes scolaires, pour ne citer que ces deux exemples particulièrement frappants. Jusqu'ici la croissance économique quasi-générale masquait l'enjeu, mais progressivement la faiblesse du pouvoir attractif des régions les plus faibles s'est crûment révélée, avec les répercussions que l'on commence à connaître, telles les distorsions sur le marché de l'emploi.

Sans aller plus loin, et pour simplifier, il apparaît que de telles conditions économiques et sociales imposent une alternative : continuer à s'en remettre aux lois du marché, c'est creuser inexorablement les différences; mais tenter de réagir, c'est se heurter à des obstacles tant politiques que législatifs : bases légales pratiquement inexistantes

pour une politique de développement régional, opposition farouche des détenteurs du pouvoir économique à toute mesure pouvant menacer les positions acquises à travers villes et campagnes, fut-ce par une redistribution des chances de développement.

Un pas en 1975

Malgré tout, en été 1975, on fait un pas dans la direction d'une plus réelle solidarité avec les régions les plus défavorisées : c'est la mise en vigueur des dispositions concernant l'aide aux investissements dans les régions de montagne. Les retombées de cette « innovation », on les verra mieux lorsque se concrétiseront les travaux entrepris, notamment dans les régions Centre-Jura et Jura-Nord.

Aujourd'hui, le projet né des études du groupe de travail « Problèmes horlogers » semble poursuivre, dans le choix de la cible et celui des moyens, sur la lancée de la loi sur l'aide aux régions de montagne : « grosso modo », on peut voir dans le texte publié à la fin du mois d'août, l'amorce d'une politique différenciée du crédit. C'était sans doute un minimum pour tenter de donner des armes à des régions dépendantes d'une horlogerie en perte de vitesse depuis des années, la crise du pétrole ayant surtout agit là comme un révélateur (Rappel. L'électronique, si elle sauvera peut-être l'horlogerie classique, ne sauvera certainement pas les travailleurs de l'horlogerie : le passage à cette nouvelle technique diminuera encore le nombre des postes de travail à disposition, même si les sexperts s'accordent à prévoir qu'en 1980 60% de la demande totale de montres, soit 30 millions de pièces, portera sur les montres électroniques).

Autre chose que l'horlogerie

Le principe du dispositif proposé : il n'est pas question ici de s'entremettre pour « sauver l'horlogerie » dont la concentration devrait se pour-

suivre par ailleurs, mais bien plutôt de favoriser la naissance d'une base différente de développement pour les régions concernées. Dans le texte : « (...) L'aide fédérale aura la forme d'une aide subsidiaire au financement de mesures que l'économie privée prend, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, pour créer des emplois dans les régions en questions; dans ce contexte, il s'agit de reconversions, d'extensions ou de créations d'entreprises qui contribuent ainsi par leurs innovations ou leur diversifications à résoudre les problèmes régionaux de l'emploi; ce n'est pas la conservation des structures qui est visée, mais au contraire leur adaptation aux nouvelles conditions du marché ».

Les modalités de l'action envisagée sont déjà connues : on prévoit une aide sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordées par les banques pour les investissements, ainsi que l'octroi de cautionnements pour garantir ces crédits; coût pour la Confédération : trente millions, répartis sur dix ans, qui devraient permettre de favoriser un volume d'investissements total de plus de 700 millions; chaque demande sera examinée par une commission consultative regroupant les milieux intéressés.

Le progrès

Le diagnostic d'une des parties en cause, la Ftmh, représentée aux discussions préliminaires par Gilbert Tschumi (« Lutte syndicale » du 7 septembre) : (...) « Lorsqu'il entrera en vigueur, cet arrêté permettra aux entreprises qui ont les atouts techniques pour sortir d'une tradition paralysante de surmonter des échéances difficiles et de se développer dans des produits de pointes sans sacrifier leur indépendance. Encore faudra-t-il le vouloir et ne pas faire la fine bouche. Car cet arrêté ne fera pas de miracles. C'est un outil ».

De l'aide aux régions de montagne à l'aide aux régions dont « l'économie est menacée », on comprend que le « progrès » est peut-être plus important qu'il n'y paraît au premier abord : surtout parce que en envisageant une action sur le crédit,

on projette d'infléchir directement la marche des ménages industriels. On ne pavoisera pas encore, et ce pour trois raisons importantes :

— Il reste que le filtre principal de l'aide demeure bancaire : dans l'organisation des tâches de contrôle et d'examen des demandes, ni la Confédération, ni les Cantons n'ont voulu, ou pu, se donner vraiment les moyens pratiques de contrebalancer les appréciations des projets qui seront fournies par les spécialistes des banques. On veut croire que les intérêts régionaux, qui ne passent pas toujours par les canons de la rentabilité financière et économique telle que la conçoit le monde bancaire (la dépendance des régions horlogères face aux fabricants de montres aurait-elle pu se fortifier à ce point sans que les banques y soient pour quelque-chose et y trouvent leur intérêt ?) seront préservés.

Concession aux banques

— Il reste aussi que l'on a renoncé, en cours de négociations au véritable instrument de promotion industrielle qui s'imposait : un institut mixte de financement aurait pu concurrencer les banques sur leur propre terrain; on sait que les banques se défendent de faire de la politique structurelle, elles n'en conditionnent pas moins, par toute leur activité — mais sans plan d'ensemble... ce qui évite probablement de parler de planification ! — le développement économique au niveau régional (pour ne parler que de celui-là). Faudra-t-il que sonne un autre signal d'alarme, encore plus inquiétant que celui qui retentit dans les montagnes jurassiennes pour que l'on s'attaque à ce problème ? — Il reste enfin que les mesures envisagées peuvent n'être que transitoires... Dans le texte : « Le Conseil fédéral reçoit pouvoir de suspendre, avant l'échéance légale, l'octroi de nouvelles aides subsidiaires au financement; cette disposition montre clairement que le présent arrêté fédéral constitue une mesure essentiellement destinée à lutter contre les fléchissements les plus graves de l'emploi ». On découvre aussi là, clairement, la fragilité d'une construction qui doit encore passer

le cap des débats parlementaires où pourraient se conjuguer des oppositions à l'antienne des « économies à tout prix » (on sait que les slogans distillés par la droite sur ce thème cachent mal une volonté d'imposer des « sacrifices » que ne mettent pas en question les privilèges acquis), à l'antienne du libéralisme, à l'antienne des égalités de traitement entre cantons.

ANNEXE

Un séisme économique et social

Depuis le début de la « crise », 18 000 postes de travail supprimés dans les régions horlogères. Le constat d'échec est impressionnant : l'horlogerie s'essouffle, et aussitôt des régions entières s'anémient.

Le phénomène est connu, quelques chiffres néanmoins : pour la Suisse entière, les personnes employées dans l'industrie horlogère représentaient en 1970 2,9% de la population active totale, et dans le secteur industriel, 7% du total (1976); en revanche, dans les cantons horlogers les pourcentages s'établissaient comme suit

	% de la population active	% de la population du secteur industriel
Neuchâtel	24,4	47,5
Soleure	12,4	19,6
Berne	7,4	17,9
Bâle-Campagne	3,5	6,5
Genève	2,4	11,5
Vaud	2,3	6,6

Et encore, les calculs ci-dessus ne prennent-ils pas en compte toute la sous-traitance horlogère, et ne reflètent-ils pas assez clairement la dépendance des régions concernées — Jura et pied du Jura pour le canton de Berne, La Chaux-de-Fonds et Le Locle dans celui de Neuchâtel, le district de Lebern dans celui de Soleure — face à une hor-

logerie toute-puissante sur le marché du travail, eu égard à ce qu'il est convenu de nommer l'effet multiplicateur des emplois dans l'industrie. Des recherches menées sur ce thème aux Etats-Unis ont montré que 100 emplois dans l'industrie amenaient dans une région donnée 360 habitants supplémentaires, 3 nouveaux magasins de vente, 100 ménages en plus, 97 nouvelles voitures, 330 000 dollars de chiffre d'affaires en sus dans le commerce de détail, 91 écoliers supplémentaires, 65 nouveaux employés dans le secteur tertiaire (dans les régions horlogères, le pourcentage de la population active occupée dans le tertiaire est faible, un tiers environ, face à celui que l'on note dans l'ensemble de la Suisse, 44%), et une demande importante en équipements collectifs.

Une part du gâteau de plus en plus mince

On mesure donc l'ampleur du séisme qui a secoué les dites régions ces quelques dernières années si l'on sait que

— entre 1974 et 1976, les exportations de montres suisses ont diminué en nombre de pièces de 26,4% et de 20,1% en valeur (le renversement de tendance observé au premier trimestre 1977 ne semble pas assez marqué pour que l'on puisse parler d'autre chose que d'une stagnation),

— la part de la Suisse au marché mondial de l'horlogerie ne cesse de diminuer : 50% en 1950, 41% en 1970, environ 30% en 1976 (sur le marché des montres électroniques, la part de la Suisse n'a pas dépassé 7% l'an passé),

Nouveaux marchés illusoires

— les nouveaux marchés qui apparaissent en Afrique et en Asie ne permettront pas de compenser la baisse de la demande sur les territoires de vente traditionnels, Europe, Amérique du Nord et du Sud notamment,

— la carence manifeste dans le domaine de l'exploitation des résultats de la recherche au niveau

● SUITE ET FIN AU VERSO